



SIXIEME REUNION DU COMITE PERMANENT
16 – 17 juin 2010, La Haye, Pays-Bas

**ÉLABORATION DE NOUVEAUX ET MISE EN ŒUVRE DES
PLANS D'ACTION PAR ESPECE EXISTANTS**

Introduction

L'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action internationaux par espèce (SSAP) sont une des approches phares pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans le cadre de l'Accord. Comme spécifiée au paragraphe 2.2 du Plan d'action de l'AEWA, les Parties doivent coopérer pour élaborer et mettre en oeuvre les SSAP. Le Secrétariat de l'Accord doit coordonner le développement, l'harmonisation et la mise en oeuvre de tels plans.

Une étude importante du stade de préparation et de mise en oeuvre des SSAP a été soumise à la 4^{ème} Réunion des Parties (document AEWA/MOP 4.10). Ce document a résumé les progrès que les Parties et d'autres États de l'aire de répartition avaient accomplis dans le cadre de la mise en oeuvre des SSAP et ont dressé une liste pour l'élaboration de nouveaux SSAP selon l'ordre de priorités (54 populations dans la catégorie 1 du tableau 1 de l'AEWA). A la même réunion une série de sept nouveaux SSAP a été approuvée ce qui a augmenté le nombre de SSAP dans le cadre de l'AEWA à 15 au total. Les Parties à l'AEWA ont également mis en oeuvre et fait rapport de certains SSAP supplémentaires dans le cadre de l'Accord. Ces derniers avaient été élaborés avant l'entrée en vigueur de l'AEWA et approuvés dans le contexte de divers processus ou cadres.

Le présent rapport a pour objectif de fournir au Comité permanent les informations les plus récentes sur les progrès accomplis dans le développement de nouveaux SSAP ou sur la mise à jour/révision des SSAP existants et sur la façon dont ils sont appliqués.

Tâches du Comité permanent

Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès accomplis par le Secrétariat et à donner plus de conseils, s'il y a lieu.

Élaboration de nouveaux SSAP dans le cadre de l'AEWA ou mise à jour/révision des plans existants

Actuellement, trois nouveaux SSAP sont en cours de réalisation pour les (sous-)espèces/populations suivantes: l'Aigrette vineuse (*Egretta vinaceigula*), le Cygne siffleur (*Cygnus columbianus bewickii* – population de Sibérie O & Europe NE/Europe NO) et l'Oie du Groenland(*Anser albifrons flavirostris*). Un SSAP pour la Bernache à cou roux (*Branta ruficollis*) est actuellement en cours de révision et figure parmi les trois pour lesquels une mise à jour/révision a été demandée par la Résolution 4.4 et une révision du SSAP pour le Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*) sera également entreprise. En outre, le groupe de travail traitant l'avant-projet du SSAP pour la Bernache cravant à ventre noir (*Branta bernicla bernicla*) s'est réuni à l'occasion d'un atelier et a décidé de présenter un autre type de document pour la conservation de cette espèce à la MOP.

Aigrette vineuse (*Egretta vinaceigula*)

Le Secrétariat l'AEWA est partenaire du Secrétariat du Partenariat africain de BirdLife International pour le développement du SSAP en faveur de ce migrateur intra-africain. Ce processus se trouve à présent dans sa phase de planification. Un atelier pour les parties prenantes devrait se tenir au Botswana fin 2010 ou début 2011. Le financement pour ce SSAP a été aimablement fourni par le Gouvernement suisse. L'Aigrette vineuse occupe la deuxième place sur la liste des priorités pour l'élaboration de nouveaux SSAP de l'AEWA (document AEWA/MOP 4.10).

Cygne siffleur (*Cygnus columbianus bewickii* – population Sibérie occidentale & NE Europe/Europe du Nord-Ouest)

Wetlands International a lancé l'élaboration d'un SSAP pour cette population en tant que partie d'un projet plus important se concentrant sur la conservation de la population du Cygne siffleur dénommé « Le long voyage. La démonstration d'une approche pratique pour la conservation des voies de migration: une coopération russo-néerlandaise ». Un atelier pour les parties prenantes a eu lieu en septembre 2009 à Saint-Pétersbourg en Fédération de Russie. L'avant-projet du plan est à présent à la phase de consultation des experts et des participants à l'atelier. Le projet sera financé par le Gouvernement néerlandais dans le cadre du BBI Matra Fund. La population de Sibérie occidentale & Europe NE/Europe NO du Cygne siffleur occupe la 32^{ème} place sur la liste des priorités pour l'élaboration de nouveaux SSAP de l'AEWA (document AEWA/MOP 4.10).

Oie du Groenland (*Anser albifrons flavirostris*)

L'élaboration de ce SSAP a bénéficié du soutien du Scottish Natural Heritage sous les auspices de leur Species Action Framework. Un atelier pour les parties prenantes a eu lieu en février 2009 sur l'Île d'Islay (Écosse). Après une discussion sur la question de savoir dans quel cadre le plan devrait être élaboré (du fait que deux des quatre États de l'aire de répartition ne sont pas Parties à l'AEWA), il a été finalement convenu que l'AEWA constituerait le cadre préférable pour la mise en oeuvre de ce Plan d'action. L'avant-projet du plan est à présent à la phase de consultation des États de l'aire de répartition. L'Oie du Groenland ne figure pas à la liste des priorités pour l'élaboration de nouveaux SSAP de l'AEWA, mais elle est signalée par un astérisque à la colonne A du tableau 1 de l'AEWA et, conformément au paragraphe 2.2.1 du Plan d'action de l'AEWA, des plans d'action sont également à élaborer et à mettre en oeuvre en priorité pour des populations figurant dans la catégorie 1 de la colonne A du tableau 1.

Bernache à cou roux (*Branta ruficollis*)

Le SSAP pour cette espèce a été développé au milieu des années 1990, avant l'entrée en vigueur de l'AEWA et a été approuvé par la Convention de Berne, CMS et la Commission européenne. C'est cependant le Secrétariat du PNUE/AEWA qui a pris des mesures pour coordonner la mise en oeuvre de ce Plan d'action et

a soutenu un groupe de travail d'experts sur la Bernache à cou roux, conjointement avec RSPB, WWT et VBN. Récemment, le Secrétariat du PNUÉ/AEWA a coopéré avec la Commission européenne dans la cadre de la révision du SSAP pour la Bernache à cou roux qui a été confiée à BirdLife International. L'avant-projet du plan révisé a été diffusé pour consultation.

Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*)

Ce SSAP est un des trois plans qui avaient été élaborés et approuvés en premier dans le cadre de l'Accord à la 2^{ème} Réunion des Parties en 2002. Depuis, de nombreuses connaissances nouvelles sur la taille et la distribution de la population, les menaces et les voies de migration ont été acquises nécessitant une révision importante et une extension géographique du plan. Cette révision a été lancée en mars 2009, lors d'un atelier pour les parties prenantes à Almaty, Kazakhstan. Une aide financière a été fournie par le projet financé par l'Initiative Darwin sur la conservation du Vanneau sociable conduit par la Société royale pour la Protection des Oiseaux. L'avant-projet du plan est à présent à la phase de consultation des experts et des participants à l'atelier.

Bernache cravant à ventre sombre (*Branta bernicla bernicla*)

Un SSAP pour cette sous-espèce a été lancé dans le cadre d'un autre processus avant l'entrée en vigueur de l'AEWA et plus tard inséré dans le cadre de l'Accord. Le dernier avant-projet a été mis à disposition en 2004 et diffusé aux États de l'aire de répartition. Cet avant-projet n'a cependant pas été approuvé. Afin de régler une des questions les plus contentieuses de cet avant-projet de plan liée à la chasse, le Secrétariat de l'AEWA, financièrement soutenu par les Gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas, a confié une étude scientifique sur les conséquences de la chasse sur la population avant 1972 à Alterra (Pays-Bas) et NERI (Danemark). Les résultats de cette étude ont été mis à disposition fin 2009 et seront publiés en 2010. Le groupe de travail en charge de la rédaction du SSAP s'est réuni à l'occasion d'un atelier en décembre 2009 et a décidé de présenter à la MOP une brève description sur la conservation de l'espèce, l'état de la population, les menaces auxquelles elle est confrontée et les questions à suivre plutôt qu'un SSAP. La raison pour laquelle l'élaboration d'un SSAP a été abandonnée à ce stade est que la population est large (>200.000 oiseaux) et à présent relativement stable. Il a donc été considéré qu'elle ne doit pas faire l'objet d'un SSAP, une approche ciblant les populations nécessitant davantage de conservation.

Mise en oeuvre des SSAP existants

Cette mise à jour ne présente pas une vue d'ensemble des étapes importantes de la mise en oeuvre des SSAP existants (comme c'était le cas dans l'étude soumise à la MOP4), mais plutôt la façon dont la mise en oeuvre des plans a été organisée par le Secrétariat.

La Résolution 3.12 a chargé le Secrétariat d'établir des mécanismes pour coordonner la mise en oeuvre internationale de Plans d'action par espèce existants ou futurs, conformément au paragraphe 2.2.1 du Plan d'action de l'Accord. Le Secrétariat a élaboré une proposition à cet égard qui a été présentée lors de la 9^{ème} réunion du Comité technique (CT) et approuvée par le Comité. Dans le cadre de ce mécanisme seront établis des Groupes de travail par espèce pour chaque SSAP, composés de représentants gouvernementaux désignés des principaux États de l'aire de répartition de même que de représentants des organisations d'experts et de conservation nationales associés aux délégations nationales. De plus, la présidence de chaque groupe de travail peut inviter et admettre des organisations d'experts internationales et des experts individuels en tant qu'observateurs. Un poste de coordinateur à mi-temps ou à plein temps doit être basé au sein d'une organisation ou d'une institution, idéalement dans un des principaux États de l'aire de répartition. Les opérations des Groupes de travail par espèce, y compris les coûts de leur coordination, doivent être financées en premier lieu par leurs membres, c'est à dire les États de l'aire de répartition et dans certains cas, si possible, par leurs observateurs. Le Secrétariat de l'AEWA devrait chercher à sous-traiter la coordination à des organisations/institutions et formaliser ces partenariats par des Mémoires de coopération (MdC).

Une fois ce mécanisme pour la coordination de la mise en oeuvre internationale des SSAP approuvé par le CT, le Secrétariat a commencé à identifier des organisations coordinatrices potentielles et a établi des MdC avec celles-ci. Sur les 15 SSAP approuvés dans le cadre de l'AEWA à ce jour, la priorité pour établir des mécanismes de coordination a été accordée à neuf d'entre eux, plus la Bernache à cou roux pour laquelle un SSAP de l'AEWA SSAP est en cours de réalisation.

Les deux premiers SSAP pour lesquels des MdC ont été conclus avaient pour objet l'Érismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) et la Bernache à cou roux (*Branta ruficollis*). La coordination de ces deux SSAP a été confiée en sous-traitance au Wildfowl & Wetlands Trust qui dispose d'une longue expérience en matière de conservation des deux espèces et a aussi participé à la rédaction des deux SSAP. La première mesure sera l'organisation d'une réunion d'un Groupe de travail par espèce pour l'Érismature à tête blanche et la restructuration du groupe de travail existant pour la Bernache à cou roux et son adaptation afin qu'il corresponde à la structure d'un Groupe de travail par espèce de l'AEWA.

La coordination de la mise en oeuvre du SSAP pour le Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*) a été confiée en sous-traitance à l'Association pour la conservation de la biodiversité du Kazakhstan. Un coordinateur est basé à leur siège. Un petit budget initial soutenant la coordination a été fourni conjointement par le Secrétariat de l'AEWA et la Société royale pour la Protection des Oiseaux. Actuellement, le Groupe de travail international sur le Vanneau sociable est convoqué.

Plus récemment, la coordination de quatre SSAP a été reprise par BirdLife International – pour l'Ibis chauve (*Geronticus eremita*), le Crabier blanc (*Ardeola idae*), le Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*) et le Flamant nain (*Phoeniconaias minor*). Un coordinateur basé au sein du Secrétariat du Partenariat africain de BirdLife International à Nairobi traitera les SSAP pour ces trois derniers migrateurs intra-africains. Un financement de démarrage devrait être fourni par les secrétariats de l'AEWA et de la CMS. Le SSAP pour l'Ibis chauve sera coordonné par deux organisations partenaires nationales de BirdLife – la Société royale pour la Protection des Oiseaux et la Société ornithologique d'Espagne – et par le Secrétariat pour le Moyen-Orient de BirdLife. Des Groupes de travail par espèce pour ces quatre SSAP seront convoqués sous peu.

Le huitième SSAP pour lequel un mécanisme sera établi est le plan pour l'Oie naine (*Anser erythropus*). Le Groupe de travail par espèce sera convoqué et sa première réunion est déjà planifiée. Un coordinateur est basé au sein du Secrétariat de l'AEWA grâce à l'aide financière de la Norvège et plusieurs activités internationales importantes sont déjà mises en oeuvre dans le cadre de cette coordination. Une mise à jour plus détaillée figure à l'Annexe 1.

Pour deux sur les dix SSAP les plus importants aucune organisation de coordination appropriée n'a été identifiée pour le moment. S'agissant du SSAP pour l'Érismature maccoa (*Oxyura maccoa*), le Secrétariat a discuté la question avec le compilateur en chef de ce plan – l'African Gamebird Research Education and Development Trust (AGRED). Malheureusement, AGRED n'a pas accepté l'offre de coordonner l'application de ce plan. L'organisation partenaire de BirdLife aux Pays-Bas (Vogelbescherming Nederland - VBN) a été contactée pour reprendre la coordination du SSAP pour la Barge à queue noire (*Limosa limosa*) et l'organisation continue d'examiner cette proposition.

ANNEXE 1

Mise en oeuvre du Plan d'action international par espèce pour la conservation de l'Oie naine (*Anser erythropus*)

Le Plan d'action par espèce pour l'Oie naine (LWfG) a été adopté à la 4^{ème} Réunion des Parties en 2008. Ce Plan d'action couvre la population fennoscandienne et les principales populations sauvages occidentales de l'Oie naine. La coordination générale pour la mise en oeuvre du Plan d'action a été placée au sein du Secrétariat de l'AEWA et est à présent facilitée par le Coordinateur pour l'Oie naine. Ce poste est actuellement sponsorisé par la seule Direction norvégienne pour la gestion de la nature et quelques fonds de la part du Ministère de l'environnement finlandais sont attendus pour 2010.

En général, on peut dire que l'application du Plan d'action a démarré, lentement mais sans discontinuer, avec de nombreuses activités prévues pour 2010 et au-delà. Le principal facteur contribuant au nombre relativement élevé de projets et d'activités de conservation en faveur de cette espèce est le financement généreux mis à disposition régulièrement par la Direction norvégienne pour la gestion de la nature ainsi que par d'autres donateurs tels les ministères de l'environnement de l'Allemagne et de la Norvège.

L'approche générale de mise en oeuvre du Secrétariat est d'encourager et d'aider tous les États de l'aire de répartition pour établir des groupes de travail nationaux et des plans d'action nationaux pour l'espèce. Pour atteindre cet objectif, le Secrétariat a convoqué le Groupe de travail international pour l'Oie naine comme prévu dans le SSAP en 2009. La première réunion du groupe devrait se tenir en novembre/décembre 2010. Jusqu'à présent, 11 États de l'aire de répartition sur les 22 mentionnés dans la SSAP ont désigné des correspondants nationaux officiels et des experts pour le Groupe de travail. Le Secrétariat œuvre pour recevoir des nominations de la part des pays restants.

Les efforts déployés en vue d'institutionnaliser la conservation de l'Oie naine dans l'ensemble des États clés de l'aire de répartition constituent un très lent processus et il est donc essentiel de soutenir ce travail simultanément par des mesures de conservation concrètes ciblant les menaces clés affectant l'espèce. C'est pourquoi le Secrétariat aide la planification et le financement de projets de conservation de l'Oie naine, conformément aux priorités définies dans le SSAP. Ces efforts de conservation concentrés sont actuellement axés autour des États de l'aire de répartition situés en dehors de l'Europe où les menaces affectant l'espèce sont considérées comme étant les plus graves (c'est-à-dire la Fédération de Russie, Kazakhstan, Azerbaïdjan, etc.).

Les projets de conservation comprennent une mission de surveillance de l'Oie naine en République arabe syrienne qui a été réalisée en février 2010 pour identifier des sites d'hivernage potentiels de l'Oie naine en Syrie ainsi que pour former des conservateurs locaux à identifier l'Oie naine. Un rapport comportant des recommandations de conservation est en cours de finalisation. De plus, des affiches sur l'Oie naine et des prospectus ont été imprimés en arabe pour sensibiliser davantage à l'espèce en Syrie. Ce matériel pourra également être utilisé dans d'autres pays arabophones.

Le Secrétariat de l'AEWA a aussi aidé à organiser et à collecter des fonds pour un projet en cours dans la dépression de Kumo-Manych à Kalmykia, Fédération de Russie (un site important pour l'Oie naine) pour la réglementation de la chasse de printemps et d'automne aux oiseaux d'eau pendant la migration de printemps et d'automne.

D'autres projets en cours de réalisation incluent une vaste mission de surveillance au Kazakhstan en septembre/octobre 2010 suivie par un atelier à Kostanay, Kazakhstan. Ce dernier sera facilité par le Secrétariat de l'AEWA et aura pour but de mettre en place un Groupe de travail national pour l'Oie naine, de commencer la rédaction d'un plan d'action national pour l'espèce et d'élaborer un programme de travail opérationnel pour application immédiate, notamment en ce qui concerne la prise en main de la question de la chasse.

En outre, des fonds ont été mis à disposition pour la production d'une courte vidéo sur l'Oie naine visant à sensibiliser davantage le grand public à cette espèce menacée et à inciter – on l'espère - de futurs donateurs à soutenir les travaux en matière de conservation de l'Oie naine à l'avenir.

Le Secrétariat participe également à des mesures de conservation le long de l'itinéraire de migration européen de l'Oie naine. Une nouvelle demande de projet EU LIFE+ pour l'Oie naine est en cours de réalisation et sera soumise à la Commission européenne en septembre 2010. Une première réunion préparatoire a été organisée en Grèce en mars 2010 par la Société hellénique d'ornithologie (HOS), WWF Finlande et le Secrétariat de l'AEWA. Des possibilités pour assurer le financement à plus long terme de la position de Coordinateur pour l'Oie naine au sein du Secrétariat de l'AEWA dans le cadre de l'éventuel projet LIFE seront explorées.

Le Secrétariat de l'AEWA facilite également les travaux du Comité sur l'élevage en captivité et le renforcement de l'Oie naine en Fennoscandie (Comité RECAP). La deuxième réunion du Comité RECAP s'est tenue en septembre 2009 à Nordens Ark près de Gothenburg en Suède où les membres du Comité ont visité le site de reproduction de l'Oie naine de Nordens Ark. Le Comité a également approuvé le mandat pour une étude scientifique indépendante sur la génétique de l'Oie naine. La troisième réunion du Comité est prévue pour le début de l'automne 2010.